

Mémoire de la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM)

Déposé publiquement dans le cadre des consultations nationales sur
les prochaines orientations en matière de santé mentale,
d'itinérance et de dépendance

21 Mai 2026



Table des matières

À propos.....	1
Constats et enjeux.....	1
Recommandations.....	2
Hébergement et logements sociaux universellement accessibles.....	2
1. Élargir l'offre d'hébergement et de logements sociaux pour les femmes et les personnes LGBTQIA2S+.....	2
2. Mettre en place des aides financières et des mesures pour contrôler et préserver les logements privés abordables.....	3
3. Assurer l'accessibilité universelle des logements.....	4
Ressources en prévention de l'itinérance.....	4
1. Développer les services et ressources pour les femmes et les personnes LGBTQIA2S+ en difficulté.....	4
2. Reconnaître et inclure les groupes de femmes dans la lutte à l'itinérance.....	5
Accès aux soins en santé mentale.....	5
1. Renforcer, financer et mettre en place plus de services et de soins en santé mentale adaptés culturellement aux diverses populations.....	5
2. Assurer une gestion adéquate du réseau de la santé et des services sociaux pour garantir des services accessibles et adaptés aux réalités des femmes et des personnes LGBTQIA2S+ en situation d'itinérance.....	6
Droits et protection des personnes dans l'espace public afin de mettre fin aux violences.....	6
1. Garantir le droit d'exister dans l'espace public pour toutes les personnes.....	6
2. Mettre fin à la judiciarisation et de la criminalisation systématique des populations déjà marginalisées.....	7
Approche générale.....	8
1. Assurer une analyse différenciée selon le sexe dans une perspective intersectionnelle (ADS+).....	8
2. Reconnaître et valoriser la contribution de l'action communautaire autonome féministe.....	8
Conclusion.....	9

À propos

La Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM) est un regroupement régional de concertation incorporé en mars 1996. Sa mission est de promouvoir et de défendre les droits des femmes dans une perspective féministe intersectionnelle. Elle intervient dans les sphères de la vie sociale, politique, économique et culturelle susceptibles d'influencer les conditions de vie des Montréalaises. La Table regroupe plus de 60 membres, composé essentiellement de centres de femmes, de maisons d'hébergement, de groupes de défense collective des droits, de comités femmes issus de syndicats et de groupes communautaires et sociaux.

Constats et enjeux

À travers ses travaux, la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM) souligne l'importance d'intégrer des perspectives féministes intersectionnelles et de prendre en compte l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) à l'échelle provinciale. Cette perspective permet de prévenir et de réduire les inégalités par la prise en compte des réalités et besoins complexes des personnes. Cela permet également de prévoir les effets distincts d'une initiative selon le sexe et un ensemble de motifs de discrimination (âge, origine ethnique, condition sociale, etc.) qui se combinent et intensifient les effets des exclusions.

Malgré les multiples consultations gouvernementales en matière de santé et de lutte à l'itinérance, la TGFM constate que les plans d'action ministériels ne répondent toujours pas aux besoins non comblés des femmes et des personnes à la croisée d'oppressions. En effet, les enjeux restent les mêmes :

- une non-reconnaissance des inégalités systémiques ;
- un sous-financement chronique des organismes communautaires féministes qui subissent les contrecoups d'un système de soins de santé et services sociaux inadéquat et sous financé ;
- l'absence d'analyse différenciée entre les sexes et les genres intersectionnelle (ADS+) dans les actions et solutions gouvernementales.

Plusieurs autres enjeux contribuent à brimer les droits des femmes et des personnes les plus vulnérables notamment un filet social communautaire fragilisé par le désengagement de l'État ; une difficulté grandissante à accéder à des logements abordables, accessibles et adaptables ; l'invisibilisation et la négation des expériences des personnes les plus marginalisées, etc. Ces enjeux sont exacerbés par des programmes, politiques et lois discriminatoires et oppressives. Celles-ci ne tiennent pas

compte des besoins et réalités spécifiques des femmes et des personnes vulnérables, notamment des personnes de la diversité sexuelle et de genre, des femmes en situation de handicap, des femmes immigrantes, des femmes autochtones, des femmes noires et racisées, des femmes en situation d'itinérance et des femmes criminalisées et judiciairisées.

C'est pourquoi la TGFM et ses membres travaillent activement sur les questions du droit à la santé, du droit au logement et du droit à la ville, en mettant en lumière les besoins spécifiques des femmes et des personnes LGBTQIA2S+. Les recommandations suivantes sont tirées des diverses plateformes de revendications de la TGFM, élaborées à partir du cadre d'analyse et d'action et des activités de concertation avec les membres de la TGFM et des groupes alliés :

- la [plateforme de revendications féministes pour le droit à la ville](#) (2022) ;
- la [plateforme de revendications féministes pour le droit à la santé](#) (2023) ;
- les [revendications pour les femmes et les personnes LGBTQIA2S+ en situation d'itinérance](#) (2023), en collaboration avec le RAPSIM (Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal), le PPLIF (Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes) et le Conseil Québécois LGBT ;
- les [revendications sur les profilages racial, social et politique](#) (2025).

Recommandations

Hébergement et logements sociaux universellement accessibles

1. Élargir l'offre d'hébergement et de logements sociaux pour les femmes et les personnes LGBTQIA2S+.

La crise du logement n'est plus à démontrer : les logements sociaux manquent cruellement et l'accessibilité au marché privé se rétrécit constamment. Ces situations augmentent les discriminations et les violences vécues autant lors de la recherche en logement que dans le quotidien des locataires.

L'offre d'une diversité de logements sociaux avec soutien communautaire consenti est fondamentale pour prévenir ou sortir de l'itinérance. Les hébergements d'urgence et temporaires à échelle humaine sont aussi nécessaires pour les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas intégrer un logement.

- Financer adéquatement une diversité d'hébergements et de logements sociaux avec soutien communautaire adaptés aux femmes et aux personnes LGBTQIA2S+, notamment pour les personnes en situation d'itinérance.
- Inclure les femmes et les personnes LGBTQIA2S+ dans l'analyse des enjeux de logements sociaux et considérer les réalités qui sont propres à leur condition (ex. monoparentalité, violence conjugale, pauvreté, situation de handicap et violence sexuelle) ou à leurs identités (ex. racisées, statut d'immigration, orientation sexuelle, identité de genre, ascendance autochtone et âge).
- Collaborer avec la Ville de Montréal pour financer le développement de 23 000 nouveaux logements sociaux à travers l'île pour répondre aux besoins des femmes dans toutes leurs diversités.
- Réserver le tiers des investissements en logement social pour les projets visant les ménages menés par des femmes et des personnes LGBTQIA2S+.
- Élargir l'admissibilité aux logements sociaux et réduire la bureaucratie pour faciliter l'accès aux logements sociaux.
- Légiférer contre la privatisation des aides au logement.
- Mettre fin au calcul de la pension alimentaire des enfants dans l'admissibilité au programme de supplément au loyer.

2. Mettre en place des aides financières et des mesures pour contrôler et préserver les logements privés abordables.

Avec la crise qui perdure, les femmes ont de la difficulté à trouver un logement adéquat notamment pour celles qui vivent de la discrimination. Les hausses de loyer, les reprises et les évictions plus fréquentes menacent la possibilité de conserver son logement. De plus, la sécurité de nombreuses femmes est menacée notamment par le harcèlement des propriétaires, concierges ou voisins et les situations de maltraitance et de violence conjugale. La pénurie de logements force les femmes à louer des logements qui ne correspondent pas à leurs besoins.

- Établir un registre des loyers et des mécanismes de contrôle des loyers.
- Établir un contrôle des reprises et évictions.
- Protéger la cession de bail en retirant le droit aux locateurs de refuser une cession de bail sans motif raisonnable.
- Rejeter le projet de loi n°20 *“Loi visant à favoriser l'accès au logement et modifiant diverses dispositions concernant le domaine de l'habitation”*, ou du moins exclure les coopératives d'habitation des mesures prévues.

3. Assurer l'accessibilité universelle des logements.

Les femmes et les personnes LGBTQIA2S+ en situation de handicap rencontrent de nombreux obstacles dans leur recherche de logement. Comme le reste de la population, elles doivent composer avec la pénurie de logements disponibles, des listes d'attente interminables pour le logement social et des unités trop petites. À cela s'ajoutent les défis liés au manque de logements accessibles et l'absence d'information à leur sujet. Elles doivent donc porter seules le fardeau de l'accessibilité, notamment à travers des programmes d'adaptation. C'est pourquoi il est crucial d'intégrer des cibles et des moyens pour accroître le nombre de logements accessibles et adaptables, mais également d'établir de nouvelles normes basées sur les principes d'accessibilité universelle.

- Développer les logements sociaux et communautaires avec les principes d'accessibilité universelle.
- Collecter des données sur l'accessibilité des logements privés existants.
- Développer un guichet unique pour l'accès aux logements accessibles et adaptables.
- Soutenir la rénovation des logements sociaux et maisons d'hébergement afin d'augmenter le nombre de places universellement accessibles.

Ressources en prévention de l'itinérance

Les droits humains des personnes en situation d'itinérance sont brimés régulièrement. Ceci est encore plus important pour les femmes et les personnes LGBTQIA2S+ qui sont à la croisée des oppressions (racisme, sexisme, transphobie, homophobie, colonialisme, etc.). Pour parvenir à la mise en œuvre de réponses cohérentes et adaptées aux réalités de ces personnes, il faut offrir des conditions optimales qui permettent d'en tenir compte (financement à la mission suffisant, pérennité et arrimage du financement, accompagnement au besoin, délais pour déposer, etc.).

1. Développer les services et ressources pour les femmes et les personnes LGBTQIA2S+ en difficulté.

- Pérenniser le financement des groupes communautaires qui soutiennent les femmes et les personnes LGBTQIA2S+ en difficulté.
- Créer des ressources et services pour les populations et secteurs mal desservis.
- Miser sur la pérennisation des ressources existantes pour éviter le recours à des mesures hivernales ou d'urgence en itinérance.

- Améliorer l'accessibilité et l'inclusion des services et ressources pour toutes les femmes et les personnes LGBTQIA2S+ (ex. celles en situation de handicap) ;
- Créer des ressources non mixtes 24h/24 et 7 jours sur 7.
- Établir une aide financière pour les femmes et les personnes LGBTQIA2S+ qui quittent une maison d'hébergement.
- Soutenir le développement des capacités des intervenantes à accompagner les femmes et personnes LGBTQIA2S+ en difficulté lorsqu'elles intègrent un nouveau logement.

2. Reconnaître et inclure les groupes de femmes dans la lutte à l'itinérance.

- Intégrer une ADS+ et l'expertise des groupes de femmes et des personnes directement concernées en première ligne dans l'ensemble des mesures en itinérance.
- Soutenir les groupes de femmes en itinérance dans leurs revendications.
- Reconnaître et mettre en place des moyens pour améliorer les conditions de vie des femmes et des personnes vulnérables, allant au-delà de l'hébergement et du logement dans la lutte à l'itinérance (ex. hausse du salaire minimum, revenu minimum garanti, augmentation de l'aide sociale, développement des services en violence et des services en santé mentale).

Accès aux soins en santé mentale

1. Renforcer, financer et mettre en place plus de services et de soins en santé mentale adaptés culturellement aux diverses populations.

Il est temps de déployer davantage d'efforts dans la prévention des problèmes de santé, particulièrement en santé psychologique, un domaine historiquement négligé. Une diversité de services doit être accessible pour répondre aux besoins des différentes populations sur le territoire de Montréal/Tiohtià:ke. Les services doivent avoir du personnel dûment formé à l'adaptation culturelle. Il est aussi essentiel que les institutions aillent à la rencontre des communautés historiquement marginalisées afin de bâtir un lien de confiance et de faciliter un réel accès aux soins.

2. Assurer une gestion adéquate du réseau de la santé et des services sociaux pour garantir des services accessibles et adaptés aux réalités des femmes et des personnes LGBTQIA2S+ en situation d'itinérance.

Le manque d'accessibilité à des soins en santé mentale et physique est un facteur qui peut contribuer à une situation d'itinérance. Les enjeux d'accès s'intensifient une fois en situation d'itinérance en raison des coûts, de l'emplacement, de l'organisation des services, etc. Les Autochtones, les personnes LGBTQIA2S+ et les femmes sont encore plus susceptibles de vivre de la stigmatisation et des violences au sein du réseau de la santé. Cela peut créer de la méfiance et pousser certaines personnes à éviter d'avoir recours aux services dont elles ont besoin.

- Refuser la privatisation et la tarification des soins de santé et services sociaux.
- Reconnaître le droit à la santé.
- Reconnaître les violences et les discriminations systémiques en tant que barrières d'accès aux soins de santé et services sociaux.
- Éliminer les barrières d'accès aux soins de santé et services sociaux et ne pas en créer de nouvelles.
- S'assurer que le virage numérique ne nuise pas à l'accès au système de soins de santé.
- Élargir et améliorer l'accès aux soins offerts par le réseau public.
- Augmenter le soutien offert aux personnes proches aidantes.
- Assurer la santé des femmes et des personnes LGBTQIA2S+ en psychiatrie.

Droits et protection des personnes dans l'espace public afin de mettre fin aux violences

1. Garantir le droit d'exister dans l'espace public pour toutes les personnes.

Pour les femmes et les personnes LGBTQIA2S+, l'espace public n'est pas sécuritaire. En situation d'itinérance, s'ajoutent une judiciarisation et un risque de violences important. Le droit d'exister dans l'espace public pour toutes passe par des luttes actives contre les profilages (racial, social et politique), les violences systémiques (hétérosexisme, cissexisme, homophobie, transphobie, racisme, sexisme, classisme, capacitisme, colonialisme, etc.) ainsi qu'une réelle inclusion sociale.

- Offrir un accès gratuit ou une tarification sociale pour la culture, les sports et les loisirs.

- Appuyer les organismes et banques alimentaires qui offrent de l'alimentation à bas prix.
- Décriminaliser la présence et la mobilité des personnes en situation d'itinérance, notamment dans les transports en commun.

2. Mettre fin à la judiciarisation et de la criminalisation systématique des populations déjà marginalisées.

Ce sont surtout les personnes issues de milieux défavorisés, les minorités racisées, les personnes en situation de précarité, souffrant de troubles de santé mentale ou travailleuses du sexe qui se retrouvent le plus souvent confrontées au système judiciaire, ce qui montre que certaines populations sont beaucoup plus exposées à la judiciarisation et à l'incarcération que d'autres.

Selon le portrait de 2019, *Portrait de la judiciarisation des Premières Nations au Québec : l'amorce d'un virage nécessaire*, "la judiciarisation des membres des Premières Nations est cinq à six fois plus élevée que celle des non-Autochtones" (CSSSPNQL, 2019). Selon un autre rapport, "les Inuit connaissent le plus haut taux d'incarcération provinciale, la plus forte progression dans le temps, la plus grande proportion de femmes incarcérées, ainsi que les peines les plus longues" (Chéné, 2018).

- Assurer une intervention psychosociale ou médicale sans présence policière, en cas de situation de détresse psychologique.
- Instaurer un protocole de répartition et de référencement mieux défini afin d'assurer une réponse réellement appropriée, centrée sur les besoins des personnes plutôt que sur la logique policière.
- Promouvoir et financer des solutions alternatives de justice, notamment la justice réparatrice et la médiation, comme approches prioritaires face au système punitif traditionnel.
- Interdire les interpellations policières arbitraires, sans motif précis, qui perpétuent le profilage et la discrimination systémique.

Approche générale

1. Assurer une analyse différenciée selon le sexe dans une perspective intersectionnelle (ADS+).

Comme mentionné précédemment, l'approche féministe intersectionnelle est essentielle au développement de solutions en matière de santé mentale et de lutte à l'itinérance. L'ADS+ doit être présente dans l'ensemble des actions gouvernementales en santé et services sociaux.

Cette approche passe par l'accès à des données quantitatives, mais aussi par la consultation. L'inclusion des femmes et des personnes à la croisée des oppressions dans la mise en œuvre des initiatives en prévention et en lutte à l'itinérance est donc un incontournable pour mettre en place des actions qui répondent réellement aux besoins des personnes directement concernées.

2. Reconnaître et valoriser la contribution de l'action communautaire autonome féministe.

Les équipes mixtes, composées d'intervenant·es communautaires et de policier·ères, occupent une place grandissante dans les interventions de rue auprès des personnes marginalisées. Or, les organismes communautaires ont depuis longtemps développé des approches adaptées et non-coercitives, fondées sur la confiance et la connaissance du terrain. S'ils bénéficiaient d'un financement adéquat et récurrent, le recours à ces brigades mixtes deviendrait inutile. Une meilleure distribution du budget permettrait de renforcer les actions communautaires surtout dans le contexte actuel de crise de logement.

- Reconnaître le caractère essentiel des organismes d'action communautaire autonome (ACA) dont les actions exercent une influence sur la santé et le bien-être des femmes.
- Valoriser et respecter l'autonomie des organisations d'ACA dont les actions exercent une influence sur la santé et le bien-être des femmes et des personnes vulnérables.
- Reconnaître les organismes d'ACA comme des acteurs distincts du réseau de la santé et des services sociaux.
- Reconnaître les expertises de l'ACA.

Conclusion

Le gouvernement se fait le défenseur des valeurs québécoises telles que l'égalité entre les genres et la protection des droits humains universels dans toutes les différentes sphères de la société. Intégrer les recommandations détaillées ci-haut dans les nouveaux plans d'action en matière de santé mentale, d'itinérance et de dépendance représente un pas concret et mesurable vers une société plus juste et équitable. L'amélioration des conditions de vie des plus vulnérables garantit des retombées à tous les niveaux de la société civile, de l'économie, et des générations futures. Il est grand temps que le gouvernement mène par l'exemple en s'appuyant sur des valeurs québécoises comme la solidarité et l'inclusion.

Les recommandations ci-haut sont basées sur des perspectives féministes intersectionnelles et intégrant l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+). Elles permettront aux plans d'action gouvernementaux de réellement réduire les inégalités par la prise en compte des réalités spécifiques et besoins complexes des personnes, et d'affronter l'impact des inégalités systémiques sur le risque d'itinérance de tous les individus de la société québécoise. En renforçant le filet social et en se dotant d'un système fort et résilient d'acteurs communautaires, institutionnels, gouvernementaux et citoyens, personne ne sera oublié.